

Annexe 8 — Programme littéraire limitatif pour l'enseignement d'approfondissement culturel et linguistique en néerlandais pour la session 2026

Le programme d'approfondissement culturel et linguistique en néerlandais, publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports n° 16 du 21 avril 2022, précise qu'un programme littéraire limitatif, renouvelé par moitié tous les ans et publié par note de service, fixe la liste des œuvres obligatoires pour les classes de première et terminale en vue de l'épreuve spécifique. Ce programme limitatif contient un roman ainsi qu'une œuvre poétique.

Pour la **session 2026** du baccalauréat (élèves de première pendant l'année scolaire 2024-2025 et de terminale pendant l'année scolaire 2025-2026), le programme littéraire limitatif est le suivant :

- **Prose** : *Slaap!* de Annelies Verbeke (2003) ;
- **Poésie** : Lucebert.